

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12.1.2011
COM(2011) 11 final/2

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Examen annuel de la croissance – Avancer dans la réponse globale apportée par l'Union
européenne à la crise**

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Examen annuel de la croissance – Avancer dans la réponse globale apportée par l'Union européenne à la crise

Contexte

Le premier examen annuel de la croissance consacre l'avènement d'un nouveau cycle de gouvernance économique dans l'Union européenne et marque le début du premier semestre européen de coordination des politiques économiques. Pour faire face à la crise, l'UE a adopté des mesures décisives qui ont eu pour effet d'atténuer la détérioration des finances publiques et la hausse du chômage par rapport à d'autres parties du monde. L'Union offre un niveau de protection sociale élevé qui a permis de modérer les effets de la crise, mais la reprise y est plus lente qu'ailleurs en raison d'une faible croissance de la productivité.

Les toutes dernières prévisions montrent des signes de reprise économique, quoiqu'encore inégaux. Si les marchés financiers restent volatils, l'économie réelle a connu une évolution positive dans certains secteurs grâce à l'augmentation des exportations tirées par la reprise des échanges mondiaux. Des incertitudes subsistent néanmoins. Les périodes de regain de confiance dans un retour à la croissance alternent avec des moments de déconvenue, notamment en raison des risques associés au marché de la dette souveraine. Les économies européennes doivent procéder à des ajustements majeurs. Le secteur financier n'est pas encore revenu à des conditions normales et présente une vulnérabilité aux pressions et une dépendance à l'égard des aides publiques. Les conditions de crédit ne se sont pas encore normalisées et, dans certains États membres, l'endettement des ménages et des entreprises reste excessif.

Incidence de la crise

Malgré la réaction rapide de l'UE, les conséquences de la crise se font toujours durement ressentir: l'activité économique a subi d'importants revers, le chômage a grimpé en flèche, la productivité a fortement baissé et les finances publiques se sont considérablement affaiblies. D'ici la fin de 2012, les niveaux de production d'onze États membres devraient toujours être inférieurs aux niveaux antérieurs à la crise. En 2010, la dette publique brute agrégée de l'UE a augmenté pour atteindre quelque 85 % du PIB dans la zone euro et 80 % du PIB dans l'Union. Conjuguée aux effets de l'évolution démographique, l'incidence budgétaire de la crise s'établira, à long terme, à quelque 4,5 % du PIB. Les faiblesses structurelles auxquelles il n'a pas été remédié avant la crise sont devenues plus visibles et plus urgentes.

La crise a eu des conséquences désastreuses sur les sociétés européennes, même si les systèmes de protection sociale en ont atténué les effets. La hausse du chômage est un problème fondamental. Globalement, 9,6 % de la population active est sans emploi. Dans certains pays, le chômage des jeunes atteint parfois 40 %. On estime qu'environ 80 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Europe.

La crise économique a été mondiale, mais son incidence varie considérablement d'une région à l'autre de la planète. Si l'augmentation du chômage et des déficits publics a été plus marquée aux États-Unis qu'au sein de l'UE, la crise a encore creusé l'écart existant entre ces derniers en matière de productivité de la main-d'œuvre. La compétitivité des prix et des coûts reste problématique. Les économies émergentes renouent plus rapidement avec la croissance, même si certaines d'entre elles sont également confrontées à d'importantes difficultés économiques. L'UE doit, dès lors, se servir de cette crise pour s'attaquer avec résolution à la question de sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Perspectives

La crise pourrait avoir un effet durable sur la croissance potentielle. En Europe, la croissance potentielle à moyen terme devrait rester faible; elle est estimée à environ 1,5 % jusqu'en 2020 si aucune mesure structurelle n'est prise pour combler l'écart existant par rapport à nos principaux concurrents en matière de productivité de la main-d'œuvre. Vu sa nature cyclique, la reprise ne peut à elle seule insuffler à l'Europe la dynamique nécessaire pour revenir à la situation économique d'avant crise ni absorber le déficit accumulé.

Pour éviter la stagnation, une évolution de la dette vers des niveaux insoutenables et l'accumulation des déséquilibres et pour garantir sa compétitivité, l'Europe doit accélérer l'assainissement de ses finances publiques et la réforme de son secteur financier et lancer dès à présent des réformes structurelles.

C'est la raison pour laquelle le Conseil européen a adopté la stratégie Europe 2020 assortie d'objectifs ambitieux pour une nouvelle trajectoire de croissance¹. Les indications préliminaires fournies par les États membres sur les objectifs nationaux qu'ils se sont fixés dans les cinq domaines arrêtés dans le cadre de la stratégie Europe 2020 montrent clairement la voie que l'UE doit suivre pour réaliser ses ambitions.

Cette stratégie, si elle est pleinement appliquée, permettra à l'UE de sortir plus forte de la crise et en fera une économie intelligente, durable et inclusive caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité, de compétitivité et de cohésion sociale élevés. En donnant un coup de fouet à la confiance des protagonistes du marché, entreprises et citoyens confondus, cela permettra de réaliser l'économie sociale de marché compétitive du XXI^e siècle.

L'examen annuel de la croissance marque le début du semestre européen

Compte tenu de ces éléments, l'UE a également décidé de modifier sa gouvernance économique. L'examen annuel de la croissance, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020, marque le début du premier semestre européen de coordination en amont des politiques, qui commence en janvier 2011.

Cet examen annuel de la croissance recense les différentes actions qui sont essentielles pour renforcer la reprise à court terme, ne pas nous laisser distancer par nos principaux concurrents et préparer l'UE à progresser vers les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020.

¹ Hausse du taux d'emploi, augmentation des niveaux d'investissement dans la recherche et le développement, réalisation des objectifs fixés en matière de changement climatique et d'énergie, amélioration des niveaux d'enseignement supérieur ou équivalent et réduction du décrochage scolaire, promotion de l'inclusion sociale par une réduction de la pauvreté.

Vu l'urgence, la Commission a décidé de présenter dix actions prioritaires. Elle poursuivra ses travaux dans plusieurs autres domaines d'action, y compris les échanges commerciaux et toute une série de politiques internes, qu'elle n'examine pas dans la présente communication. En revanche, elle met l'accent sur une approche intégrée de la reprise, axée sur des mesures clefs s'inscrivant dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et couvrant trois domaines majeurs:

- la nécessité d'un assainissement budgétaire rigoureux pour renforcer la stabilité macroéconomique;
- des réformes du marché du travail pour créer des emplois;
- et des mesures de renforcement de la croissance.

Ce premier examen annuel de la croissance est censé s'appliquer à l'ensemble de l'UE, mais il devra être adapté à la situation particulière de chaque État membre. L'approche proposée est particulièrement appropriée pour la zone euro, qui est actuellement touchée par une crise de la dette souveraine. L'assainissement budgétaire, les réformes structurelles et les mesures de renforcement de la croissance sont des éléments essentiels de la réponse globale que la zone euro doit apporter à la crise.

Mais cette réponse globale devra comporter d'autres éléments tels que la révision du Fonds européen de stabilité financière (FESF). La Commission estime qu'il convient de renforcer la capacité de financement effective de ce fonds et d'élargir son champ d'action. Le présent examen apporte également une contribution à la réponse globale fournie par la zone euro à la crise de la dette souveraine.

Il faut, par ailleurs, progresser dans l'établissement d'un mécanisme permanent de résolution des crises de la dette souveraine afin de garantir la sécurité et la stabilité des marchés. Le mécanisme européen de stabilité, créé récemment, devrait compléter, en 2013, le nouveau cadre pour le renforcement de la gouvernance économique, le but étant de mettre en place une surveillance économique efficace et rigoureuse, et notamment d'examiner l'efficacité des actuels dispositifs financiers.

La présente communication s'accompagne de trois rapports qui contiennent une analyse plus détaillée sur laquelle s'appuie l'évaluation de la Commission, ainsi qu'une appréciation de la mise en œuvre initiale de la stratégie Europe 2020 au niveau des États membres.

I. CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES NÉCESSAIRES À LA CROISSANCE

1. Mettre en œuvre un assainissement budgétaire rigoureux

Pour l'UE, le plus urgent est de restaurer un climat de confiance en évitant d'entrer dans un cercle vicieux créé par une dette insoutenable, des marchés financiers perturbés et une croissance économique faible. Restaurer la viabilité des dépenses publiques est une condition sine qua non de croissance future. Des ajustements annuels du solde budgétaire structurel de l'ordre de 0,5 % du PIB ne suffiront, de toute évidence, pas pour rapprocher le taux d'endettement des 60 % requis. Il conviendrait donc de fournir un effort d'assainissement plus important fondé sur les règles budgétaires renforcées proposées par la Commission.

- Il convient que tous les États membres, en particulier ceux qui font l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs, maintiennent l'augmentation de leurs dépenses publiques rigoureusement au-dessous du taux de croissance du PIB à moyen terme, tout en accordant la priorité aux dépenses propices à une croissance durable dans des domaines tels que la recherche et l'innovation, l'éducation et l'énergie. Il importe que tous les États membres montrent que leurs programmes de stabilité ou de convergence s'appuient sur des prévisions prudentes de croissance et de recettes.
- Il y a lieu que les États membres faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs définissent la trajectoire pour les dépenses et les mesures générales qu'ils ont l'intention d'adopter pour éliminer ces déficits.
- Les États membres qui présentent des déficits budgétaires structurels importants, une dette publique considérable et de graves difficultés financières doivent mobiliser leurs efforts dès 2011. Si la croissance économique ou les recettes s'avèrent plus élevées que prévu, il convient d'accélérer l'assainissement budgétaire.
- Il se pourrait que certains États membres doivent augmenter leurs impôts. La fiscalité indirecte est plus propice à la croissance que la fiscalité directe et un élargissement de la base d'imposition est préférable à une augmentation des taux d'imposition. Il convient également de supprimer toutes les subventions injustifiées, par exemple lorsqu'elles nuisent à l'environnement.

2. Corriger les déséquilibres macroéconomiques

Les déséquilibres macroéconomiques profonds et persistants sont une source majeure de vulnérabilité, notamment au sein de la zone euro. De nombreux États membres doivent s'attaquer de toute urgence à leur manque de compétitivité.

- Il convient que les États membres dont les déficits de la balance courante sont importants et les niveaux d'endettement élevés présentent des mesures correctives concrètes dans leurs programmes nationaux de réforme (parmi lesquelles pourrait figurer une modération salariale stricte et soutenue passant notamment par la révision des clauses d'indexation inscrites dans les systèmes de négociation des salaires).
- Il convient que les États membres qui présentent d'importants excédents de leur balance courante identifient les raisons pour lesquelles leur demande intérieure reste obstinément faible et prennent des mesures pour y remédier (notamment l'intensification de la libéralisation du secteur des services et l'amélioration des conditions d'investissement). Toutefois, lorsque cette demande intérieure reste atone du fait d'une défaillance politique ou des marchés, des mesures appropriées devraient être mises en place.

3. Garantir la stabilité du secteur financier

Au niveau de l'UE, il convient de continuer à renforcer le cadre de régulation, tout en améliorant la qualité des actions de surveillance du Comité européen du risque systémique (CERS) et des autorités de surveillance européennes, qui sont opérationnels depuis le début de 2011. Il y a lieu d'accélérer la restructuration du secteur bancaire pour préserver la stabilité financière et soutenir l'octroi de crédits à l'économie réelle.

- Il est essentiel de restructurer le secteur bancaire, notamment les banques qui ont bénéficié d'une aide publique importante afin de rétablir leur viabilité à long terme et de garantir le bon fonctionnement de l'offre de crédit. Les subventions publiques accordées au secteur bancaire dans son ensemble devraient être progressivement supprimées, en tenant compte de la nécessité de préserver la stabilité financière.
- Conformément à l'accord de Bâle III signé récemment, les banques seront invitées à consolider progressivement leurs fonds propres de manière à améliorer leur capacité de résistance aux chocs. La Commission élabore aussi un cadre global de résolution des crises bancaires. Un nouveau test de résistance, plus ambitieux et rigoureux, sera, en outre, organisé au niveau de l'UE en 2011.

II. MOBILISER LES MARCHÉS DU TRAVAIL ET CRÉER DES EMPLOIS

Le risque existe que l'on assiste à un retour de la croissance sans une création d'emplois suffisamment dynamique. Il est impératif de lutter contre le chômage et d'empêcher une exclusion à long terme du marché du travail. L'un des cinq objectifs que poursuit la stratégie Europe 2020 est de porter le taux d'emploi à 75 % d'ici 2020. Selon les données dont on dispose actuellement, l'Union européenne se situera en deçà de cet objectif de 2-2,4 %, écart qui peut être comblé par l'adoption de mesures visant à créer des emplois et à augmenter la participation de la main-d'œuvre. Compte tenu du vieillissement de la population de l'UE et de l'utilisation relativement faible de la main-d'œuvre par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays du monde, des réformes sont nécessaires pour développer les compétences et créer des incitations au travail.

4. Rendre le travail plus attractif

Des taux de chômage élevés conjugués à une faible participation au marché du travail et à un nombre moins important d'heures travaillées que dans d'autres pays du monde affaiblissent les performances économiques de l'UE. Le faible taux de participation des catégories à bas revenus, des jeunes et des secondes sources de revenus est inquiétant. Les personnes les plus vulnérables risquent de se voir exclues durablement du marché du travail. Pour remédier à cette situation, les prestations devraient être liées plus étroitement à la formation et à la recherche d'un emploi.

- Tous les États membres devraient réorienter la charge fiscale pesant sur le travail vers d'autres facteurs afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et de créer de la croissance;
- les abattements fiscaux, les formules souples de travail et les structures de garde des enfants devraient être conçus de façon à faciliter la participation des secondes sources de revenus. Il y a lieu d'accélérer les efforts pour réduire le travail non déclaré à la fois en renforçant l'application des règles existantes et en réexaminant les systèmes de prestation sociale.

5. Réformer les systèmes de retraite

L'assainissement budgétaire devrait s'appuyer sur une réforme des systèmes de retraite visant à les rendre plus pérennes.

- Les États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient relever l'âge de départ à la retraite et le lier à l'espérance de vie;

- ils devraient en priorité réduire les systèmes de retraite anticipée et recourir à des incitations ciblées afin d'embaucher les travailleurs âgés et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie;
- ils devraient encourager le développement de l'épargne privée complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités;
- compte tenu des changements démographiques, les États membres devraient éviter d'adopter des mesures concernant leurs systèmes de retraite qui nuisent à la pérennité et à l'adéquation de leurs finances publiques;
- la Commission réexaminera la directive concernant les fonds de pension² et présentera de nouvelles mesures dans le cadre du suivi du livre vert sur les retraites publié en 2010.

6. Réinsérer les chômeurs sur le marché du travail

Les systèmes européens de protection sociale ont montré qu'ils étaient à même de protéger les individus au cours de la crise. Il y a lieu, toutefois, une fois la reprise en marche, de revoir les allocations de chômage afin de veiller à ce qu'elles fournissent des incitations au travail, permettent d'éviter la dépendance à l'égard des prestations et soutiennent l'adaptabilité à la conjoncture économique.

- Les États membres devraient concevoir les prestations de façon à récompenser le retour au travail des chômeurs ou inciter ces derniers à se lancer dans une activité indépendante au moyen d'une aide limitée dans le temps et de conditions liant plus étroitement la formation et la recherche d'un emploi aux prestations;
- Ils devraient veiller à garantir l'attrait financier du travail en rendant plus cohérent le niveau de l'impôt sur le revenu (en particulier pour les bas revenus) par rapport à celui des prestations de chômage;
- Ils devraient adapter leurs systèmes d'assurance chômage au cycle conjoncturel de façon à renforcer la protection en période de ralentissement de l'activité économique.

7. Concilier sécurité et flexibilité

Dans certains États membres, la législation relative à la protection de l'emploi crée des rigidités sur le marché du travail et empêche une participation plus importante au marché du travail. Il conviendrait de réformer ce type de législation pour réduire la surprotection des travailleurs bénéficiant de contrats à durée indéterminée et offrir une protection aux travailleurs exclus ou en marge du marché du travail. Il importe parallèlement de réduire le décrochage scolaire et d'améliorer le niveau d'étude afin d'aider les jeunes à avoir accès au marché du travail.

- Les États membres pourraient instaurer davantage de contrats à durée indéterminée³ afin de remplacer les contrats actuels temporaires ou précaires et d'améliorer ainsi les perspectives d'emploi pour les nouveaux recrutés;

² Directive 2003/41/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (JO L 235 du 23.9.2003, p. 10).

- ils doivent simplifier leurs systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles en vue de faciliter la libre circulation des citoyens, des travailleurs et des chercheurs.

III. DONNER LA PRIORITÉ AUX MESURES FAVORISANT LA CROISSANCE

L'Union européenne n'atteindra les objectifs ambitieux en matière de croissance durable et inclusive qu'elle s'est fixés dans la stratégie Europe 2020 que si elle procède à des réformes structurelles urgentes des marchés de services et de produits afin d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises. Pour rester compétitifs dans une économie mondialisée, les États membres doivent procéder de toute urgence aux réformes structurelles approfondies nécessaires pour renforcer l'excellence de notre recherche et notre capacité d'innovation, afin de transformer nos idées en produits et en services qui répondent à la demande de marchés à forte croissance, en tirant parti des capacités technologiques de nos entreprises et en aidant les PME à se développer et à s'internationaliser. Le programme de réforme de l'UE devra également exploiter de nouvelles sources de croissance en transformant les limites du développement classique axé sur les ressources en de nouvelles opportunités économiques grâce à une efficacité accrue des ressources. Il doit également exploiter la position de précurseur qu'occupe l'UE dans le domaine des biens et des services environnementaux compétitifs.

Le marché unique peut s'avérer une source importante de croissance, comme cela a déjà été souligné dans la communication relative à l'Acte pour le marché unique et à condition que des décisions rapides soient prises pour supprimer les obstacles subsistants. Afin de renforcer le marché unique, la Commission, en 2011-2012, accordera donc dans l'acte précité la priorité à des mesures visant à favoriser la croissance, abordées ci-après.

8. Exploiter le potentiel du marché unique

Les barrières à l'entrée sur le marché et les obstacles à l'esprit d'entreprise restent considérables au sein du marché unique. Les services transfrontaliers ne représentent que 5 % du PIB, soit moins d'un tiers du commerce des biens et seuls 7 % des consommateurs achètent en ligne du fait des nombreuses restrictions qui empêchent le développement des ventes en ligne transfrontalières.

- Tous les États membres devraient appliquer pleinement la directive sur les services. La Commission évalue sa mise en œuvre et la possibilité de recourir à de nouvelles mesures de renforcement de la croissance en poursuivant l'ouverture du secteur des services;
- les États membres devraient recenser et supprimer les restrictions indues qui pèsent sur les services professionnels, telles que les quotas et l'affiliation obligatoire («closed shops»), ainsi que les restrictions excessives qui frappent le secteur du commerce de détail, en ce qui concerne par exemple les heures d'ouverture et le zonage;
- la Commission proposera en 2011 des mesures visant à supprimer la différenciation en fonction de critères géographiques pour le commerce électronique au sein du marché unique. Elle proposera également un cadre européen régissant la propriété intellectuelle car

³ Comme l'a proposé la Commission dans son initiative phare «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» présentée dans Europe 2020 [COM(2010) 682 final/2 du 26.11.2010].

il s'agit là d'un facteur clé pour le développement tant du commerce électronique que du secteur des technologies numériques;

- outre les efforts qu'elle continuera de déployer en vue de la conclusion du cycle de Doha, la Commission progressera dans les négociations relatives à la conclusion d'accords de libre-échange avec des partenaires tels que l'Inde, le Canada et le Mercosur, intensifiera les travaux consacrés à la convergence des réglementations menés avec ses principaux partenaires et ménagera un accès plus symétrique au secteur des marchés publics dans les pays développés et les grandes économies émergentes;
- en 2011, elle présentera des propositions législatives afin de permettre la fixation rapide de normes interopérables, notamment dans le domaine des TIC;
- même s'il s'agit là d'une question sensible, il est nécessaire de progresser dans le domaine de la fiscalité car une avancée sur ce plan aurait une incidence économique importante en ce sens qu'elle permettrait de stimuler la croissance et la création d'emplois, de réduire les lourdeurs administratives et de supprimer les obstacles au sein du marché unique. Il convient de mettre fin à un traitement fiscal qui pénalise le commerce ou les investissements transfrontaliers. La Commission proposera notamment en 2011 des mesures visant à moderniser le régime de TVA, à instaurer une assiette consolidée commune de l'impôt sur les sociétés et à élaborer une approche européenne coordonnée à l'égard de l'imposition du secteur financier. Progresser sur le chapitre de la fiscalité suppose également d'alléger au maximum la fiscalité du travail et d'adapter le cadre européen de taxation des produits énergétiques conformément aux objectifs poursuivis par l'UE dans le domaine de l'énergie et du climat.

9. Attirer les capitaux privés pour financer la croissance

Des formules novatrices doivent être trouvées pour mobiliser sans plus tarder une plus grande part de l'épargne privée dans l'UE et à l'étranger.

- La Commission présentera des propositions portant sur des émissions obligataires de l'UE destinées à financer la mise en place de partenariats public-privé pour la réalisation d'investissements prioritaires, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC, et inclura également ces instruments de financement novateurs dans ses propositions à venir concernant le prochain cadre financier pluriannuel.
- en vue de faciliter l'accès au financement des PME et des jeunes entreprises innovantes, la Commission présentera des propositions afin de permettre aux fonds de capital-risque établis dans un État membre d'exercer leurs activités sans restrictions sur tout le territoire de l'Union européenne, et de supprimer les entraves fiscales restantes aux activités transfrontalières.

10. Permettre l'accès à l'énergie à un coût abordable

L'énergie est un des leviers clefs de la croissance. Pour les entreprises, son prix est un élément de coût essentiel. Pour les ménages, les factures d'énergie sont un poste important du budget et une source de difficultés particulières pour les ménages à faible revenu. Si l'on se base sur les plans actuels des États membres, l'objectif d'une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique figurant dans la stratégie Europe 2020 pourrait être très largement compromis, ce qui serait synonyme de possibilités de croissance gâchées dans de nombreux

secteurs et de nombreuses régions, mais également de perspectives de création d'emplois perdues.

- Les États membres doivent rapidement mettre en œuvre l'ensemble du troisième paquet de mesures relatif au marché intérieur de l'énergie.
- Les États membres doivent renforcer leurs mesures en matière d'efficacité énergétique, ce qui permettra de réaliser d'importantes économies et de créer des emplois dans les secteurs de la construction et des services.
- En 2011, la Commission proposera des mesures afin de faire progresser les infrastructures en matière de transports, d'énergie ou de télécommunications nécessaires à la création d'un marché unique véritablement intégré.
- La Commission travaille à l'élaboration de normes européennes pour les produits économes en énergie afin de favoriser l'expansion des marchés de produits et de technologies innovants.

Obtenir des résultats concrets

Pour 2011/2012, le plus urgent est d'éviter la création d'un cercle vicieux alimenté par une dette insoutenable, des marchés financiers perturbés et une croissance économique faible. La première priorité de l'examen annuel de la croissance est de placer les politiques budgétaires sur des bases solides grâce à un assainissement budgétaire rigoureux et de rétablir le fonctionnement normal du secteur financier. Sa deuxième priorité est de réduire rapidement le chômage au moyen de réformes des marchés du travail. L'accomplissement de ces deux objectifs ne sera toutefois utile qu'à condition de concentrer parallèlement notre action immédiate sur la croissance.

En favorisant une hausse des recettes fiscales et une diminution des dépenses publiques liées aux transferts sociaux, de telles mesures pourraient également avoir des effets positifs sur l'assainissement budgétaire et contribuer à limiter les risques futurs de déséquilibres macroéconomiques. Les réformes structurelles apporteront déjà des bénéfices à court terme: les réformes des marchés de produits et du travail entraînent des gains de production et des améliorations sur le front de l'emploi.

Les échanges sont également un moteur essentiel de la croissance. Le potentiel encore inexploité d'exportation des marchandises et des services de l'UE est considérable, mais les exportations européennes ont été durement touchées par l'effondrement du commerce mondial. Les résultats positifs de certains États membres en matière d'exportation montrent que la réussite sur les marchés internationaux repose non seulement sur la compétitivité des prix, mais également sur d'autres facteurs plus larges, tels que la spécialisation sectorielle, l'innovation et les niveaux de compétences permettant de renforcer la compétitivité réelle.

Dans ce premier examen annuel de la croissance, la Commission a défini, pour la période 2011/2012, dix actions pour l'UE, qui s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020. Elle propose que le Conseil européen adopte un accord reprenant ces actions, par lequel les États membres s'engageraient à les mettre en œuvre. Compte tenu des interdépendances entre les États membres, en particulier dans la zone euro, la coordination en amont au niveau du Conseil constitue la clef de voûte du semestre européen.

Sur la base des orientations définies par le Conseil européen, les États membres devraient présenter, d'ici à la mi-avril, leurs engagements nationaux dans le cadre des stratégies budgétaires à moyen terme au titre des programmes de stabilité et de convergence et exposer, dans leurs programmes nationaux de réforme, les mesures nécessaires pour concrétiser la réponse globale à la crise inscrite dans la stratégie Europe 2020. S'appuyant sur les recommandations de la Commission, le Conseil formulera, avant l'été, des orientations politiques pour chaque pays, dont les États membres devront tenir compte lors de l'élaboration de leur budget pour 2012 et dans la mise en œuvre de leur politique en matière de croissance. Fidèle à la ligne de conduite intégrée en matière de coordination des politiques, le Conseil évaluera conjointement les stratégies dans les domaines du budget et de la croissance, en s'intéressant à leur ambition, à leur cohérence et à leurs répercussions au niveau de l'Union, y compris en ce qui concerne les interdépendances dans la zone euro.

La Commission propose que, lors de ses prochaines réunions, le Conseil européen examine régulièrement sa mise en œuvre, afin de repérer les problèmes au niveau tant national qu'europpéen et de convenir rapidement de mesures correctives. Les propositions formulées dans la présente communication devraient déjà permettre au Conseil européen, lors de sa prochaine réunion, d'adopter des mesures concrètes pour poursuivre et accélérer les efforts visant à relancer rapidement la croissance et à la renforcer, et de convenir d'un calendrier d'exécution de la réponse globale à la crise. Concernant ce dernier aspect, le Conseil européen a déjà posé deux jalons: l'achèvement des travaux relatifs au mécanisme européen de stabilité (MES) permanent d'ici au mois de mars et l'adoption du paquet législatif sur le renforcement de la gouvernance économique dans l'UE d'ici au mois de juin. Parallèlement, la publication des résultats d'un nouveau test de résistance donnera des indications sur la stratégie à suivre pour parachever le rétablissement du secteur bancaire.

Ce premier examen annuel de la croissance est également transmis au Parlement européen, aux autres institutions et aux parlements nationaux.